

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 11/176 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LA PASSATION DU MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX D'ACCES DIFFICILES ET DE PROTECTION CONTRE LES EBOULEMENTS SUR LES ROUTES NATIONALES DE CORSE

SEANCE DU 29 JUILLET 2011

L'An deux mille onze et le vingt-neuf juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, GUERRINI Christine, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MOSCONI François, NATALI Anne-Marie, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, SUZZONI Etienne, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. CASTELLI Yannick à Mme BARTOLI Marie-France
Mme FEDI Marie-Jeanne à M. BUCCHINI Dominique
M. FRANCISCI Marcel à Mme GRIMALDI Stéphanie
Mme MARTELLI Benoite à M. ORSINI Antoine
Mme RISTERUCCI Josette à M. STEFANI Michel
M. de ROCCA SERRA Camille à M. PANUNZI Jean-Jacques
Mme RUGGERI Nathalie à Mme GUERRINI Christine.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,

VU le décret n° 2006.975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES avis de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES avis de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter le marché à commandes relatif aux travaux d'accès difficiles et de protection contre les éboulements sur les routes nationales de Corse avec le Groupement d'Entreprises SARL PERETTI TRAVAUX SPECIAUX/CAN pour un montant minimum de 250 000 € TTC et maximum de 3 500 000 € TTC par période. Ce marché est conclu pour une année et pourra être reconduit expressément trois fois sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 29 juillet 2011

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXE

<p style="text-align: center;">RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

OBJET : Travaux d'accès difficiles et de protection contre les éboulements sur les routes nationales de Corse

Un appel d'offres ouvert européen a été lancé en vue de la conclusion d'un marché à bon de commande relatif aux travaux d'accès difficiles et de protection contre les éboulements sur les routes nationales de Corse.

Les prestations principales sont :

- Exécution d'ouvrages de protection contre les chutes de masses rocheuses en provenance de falaises du versant et des talus sur les routes nationales de Corse (butée bétonnée, écran pare-blocs, ancrages, barrières de grillage, grillage pendu ou sur poteau, etc...).

Ces travaux nécessitent la mise en œuvre de techniques d'alpinisme.

Les principales caractéristiques de ce marché sont les suivantes :

- Marché passé en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du CMP,
- Publication dans les journaux suivants : Eurosud Publicité, l'Informateur Corse, Le Petit Bastiais, le BOAMP et le JOUE,
- Délai de remise des offres : 52 jours après la date d'engagement de la consultation,
- Délai de validité des offres : 180 jours à compter de la date de remise des offres,
- Marché passé à l'entreprise générale ou à des entreprises groupées solidaires,
- Marché à prix révisables,
- Durée du marché 1 an renouvelable par reconduction expresse 3 fois sans que la durée totale ne puisse excéder 4 ans,
- Montant minimum : 250 000 € T.T.C par an,
- Montant maximum : 3 500 000 € T.T.C par an.

Financement :

Les travaux seront financés sur les crédits d'Investissement et de Fonctionnement de la Collectivité Territoriale de Corse.

Les critères de jugement des offres sont :

1. Valeur technique (pondération : 60)
2. Prix (pondération : 40)

La transmission à la presse pour lancement de la consultation a eu lieu le Jeudi 20 janvier 2011.

La date limite remise offres était fixée au Jeudi 17 mars 2011 à 16 H.
Sept (7) offres ont été réceptionnées au Service du courrier.

Les plis ont été ouverts le Jeudi 7 avril 2011 par la Commission d'ouverture des plis réunie à cet effet.

N° d'ordre	Candidats	Observations
1	Face Sud	Capacités professionnelles suffisantes, capacités techniques et financières insuffisantes
2	Groupement Versant Ts/Roc Aménagement/Hades	Capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes
3	Groupement Alpharoc/Simeco Sas/Ccfm/2a Acrobates Associés	Capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes
4	Groupement Sarl Peretti Travaux Spéciaux/Can	Capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes
5	Groupement Corse Travaux/Via Corsa/Gauthier/Spada	Capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes
6	Groupement Apex Travaux Spéciaux/Heaven Climber	Capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes
7	Groupement Tsa/Stad Sysiphe	Capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 23 juin 2011 a décidé d'une part de ne pas retenir la candidature de l'entreprise N° 1 (FACE SUD) et, d'autre part de retenir les candidatures et d'analyser les offres des entreprises N° 2, N° 3, N° 4, N° 5, N° 6 et N° 7.

L'estimation de l'Administration pour la commande « Test » était de : 702 832,00 € HT, soit 764 458,56 € T.T.C.

Les offres de prix sont les suivantes :

N° d'ordre	Candidats	Montant TTC
2	Groupement Versant Ts/Roc Aménagement/Hades	650 269,66
3	Groupement Alpharoc/Simeco Sas/Ccfm/2a Acrobates Associés	759 429,06
4	Groupement Sarl Peretti Travaux Spéciaux/Can	495 570,31
5	Groupement Corse Travaux/Via Corsa/Gauthier/Spada	551 527,22
6	Groupement Apex Travaux Spéciaux/Heaven Climber	714 776,08
7	Groupement Tsa/Stad Sysiphe	620 957,95

La Commission d'Appel d'Offres a classé les offres dans l'ordre suivant :

Critères d'attribution	Note valeur technique / 12	Note prix / 8	Note finale / 20	Classement
Groupement Versant Ts/Roc Aménagement/Hades	2,23	6,10	8,33	6
Groupement Alpharoc/Simeco Sas/Ccfm/2a Acrobates Associés	11,60	5,22	16,82	3
Groupement Sarl Peretti Travaux Spéciaux/Can	11,47	8	19,47	1
Groupement Corse Travaux/Via Corsa/Gauthier/Spada	9,42	7,19	16,61	4
Groupement Apex Travaux Spéciaux/Heaven Climber	7,98	5,55	13,53	5
Groupement Tsa/Stad Sysiphe	11,78	6,38	18,16	2

Elle a retenu l'offre du Groupement d'entreprises Sarl Peretti Travaux Spéciaux/Can car elle est l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres établis dans les documents de la consultation.

Ce Groupement d'entreprises a justifié de sa régularité sociale et fiscale.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir m'autoriser à signer et exécuter le marché relatif aux travaux d'accès difficiles et de protection contre les éboulements sur les routes nationales de Corse avec le Groupement d'entreprises Sarl Peretti Travaux Spéciaux/Can pour un montant minimum de 250 000 € TTC et maximum de 3 500 000 € TTC, une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse 3 fois sans que la durée totale du marché ne puisse excéder 4 ans.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.